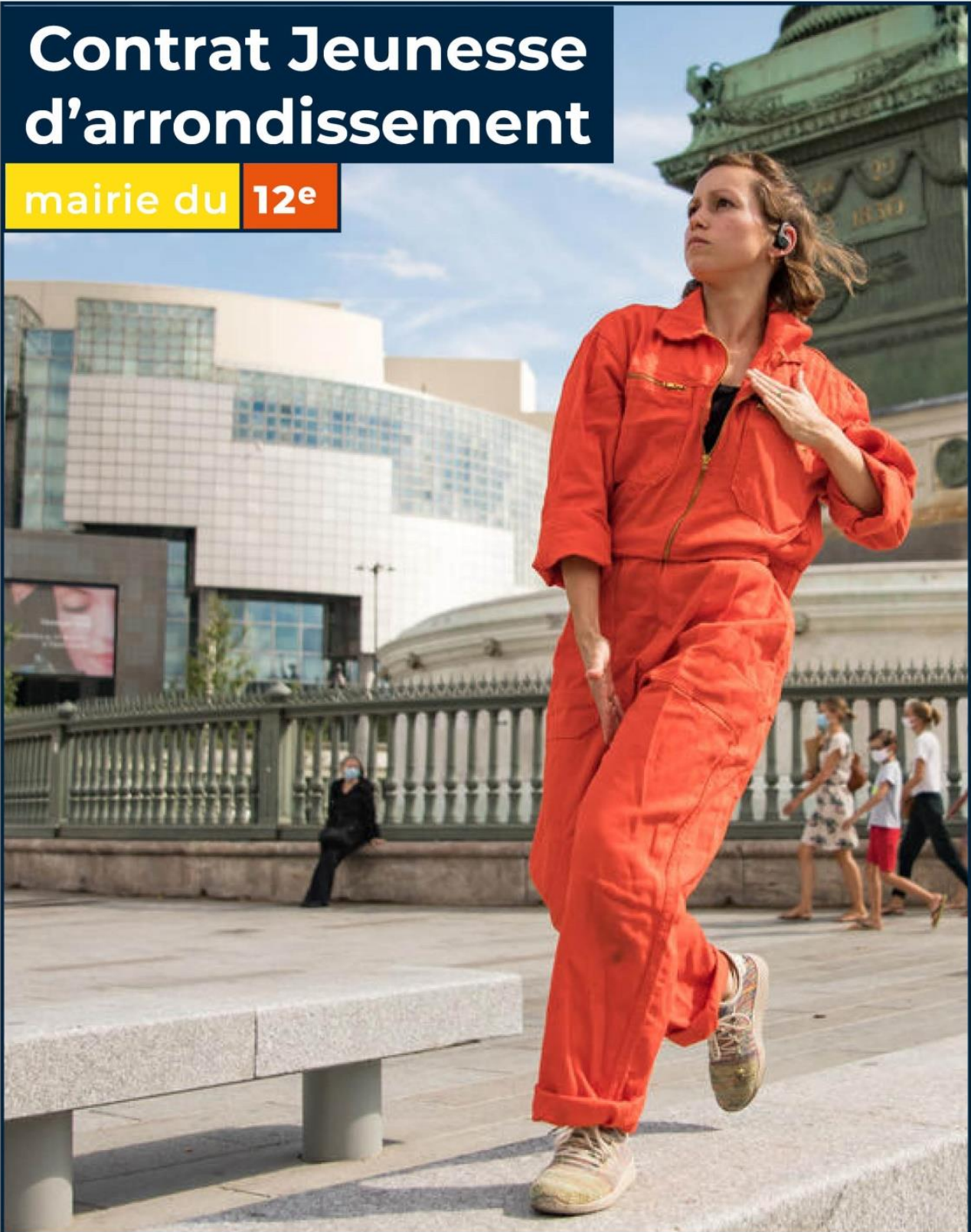


Contrat Jeunesse d'arrondissement

mairie du **12^e**



SOMMAIRE

EDITORIAUX.....	4
METHODOLOGIE DU CONTRAT JEUNESSE D'ARRONDISSEMENT.....	6
PORTRAIT DE L'ARRONDISSEMENT.....	8
I. PORTRAIT DE LA JEUNESSE DE L'ARRONDISSEMENT.....	12
A. Démographie.....	13
B. Typologie.....	14
II. ETAT DES LIEUX DES RESSOURCES À DESTINATION DES JEUNES.....	16
A. Les financements et aides de la Sous-Direction de la Jeunesse de la Ville de Paris...	17
B. La répartition des ressources sur le territoire	17
C. Les dynamiques territoriales.....	18
D. Une jeunesse impactée par la crise sanitaire.....	20
E. De l'école à l'insertion professionnelle.....	24
1. Scolarité.....	24
a. Favoriser "l'accrochage scolaire" dans l'arrondissement.....	25
b. Un accompagnement associatif à la parentalité.....	26
2. Vie étudiante.....	28
a. Une population étudiante égale à la moyenne parisienne.....	28
b. Un arrondissement en pleine transformation.....	28
3. Insertion professionnelle.....	29
F. Un engagement territorial en faveur de l'autonomie des jeunes.....	33
1. Logement.....	33
2. Santé	34
a. L'offre de soins	34
b. Une coordination santé ancrée dans son territoire	35
3. Social et accès aux droits.....	36
G. Accès à la culture, au sport et aux vacances.....	38
1. Culture.....	38
2. Accès aux vacances	40
3. Pratiques sportives.....	40
H. Les jeunes et l'engagement citoyen.....	42

1.	Les dispositifs de la Ville de Paris	43
2.	Favoriser l'engagement des jeunes, une volonté affichée	44
I.	Les jeunes dans l'espace public	45
1.	Un arrondissement sujet aux rixes.....	46
2.	L'occupation positive de l'espace public.....	46
III.	LES PRINCIPAUX CONSTATS.....	49
IV.	AXES DE TRAVAIL ET PISTES D' ACTIONS	51
	ANNEXES.....	56

EDITORIAUX



Hélène BIDARD

Adjointe à la Maire de Paris, chargée de l'égalité femmes-hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire

L'énergie des jeunes fait avancer Paris. Un quart des Parisien·ne·s ont entre 11 et 29 ans, dont plus de 300 000 jeunes de 16 à 25 ans. Cette fréquentation double chaque jour quand Paris s'éveille, à mesure que ses universités, ses centres Paris Anim', ses espaces Paris Jeunes, ou encore ses innombrables lieux de culture, de sport et de loisirs ouvrent leurs portes.

À l'image de la diversité historique, sociale et culturelle de chaque arrondissement de la Capitale, la jeunesse parisienne se caractérise par une grande hétérogénéité de profils, de parcours et de situations de vie. Selon qu'ils et elles soient étudiant·e·s, jeunes actifs·ves, en recherche d'emploi, vivant chez leurs parents ou de façon autonome, leurs ressources, besoins et attentes en matière de service public ne sont pas les mêmes.

Si les jeunes ont des attentes, Paris a des atouts. La Ville consacre chaque année près de 200 millions d'euros pour favoriser l'autonomie des jeunes Parisiennes et Parisiens, leur insertion socioprofessionnelle, leur pouvoir d'agir, leur accès aux droits, aux soins, au logement, aux vacances, ou encore aux offres culturelles et sportives. A la croisée de tous ces objectifs et au cœur d'un réseau local d'éducation populaire essentiel, un nouvel équipement public de la Ville de Paris – Quartier Jeunes (QJ) – a ouvert ses portes en septembre 2021, place du Louvre.

D'un quartier à un autre, ces enjeux d'émancipation ne se posent cependant pas toujours de la même façon. Parce qu'il est primordial de prendre en compte les spécificités propres à chaque territoire pour apporter des réponses locales et adaptées aux attentes et aux aspirations des jeunes qui y vivent, l'ambition première poursuivie par ce contrat jeunesse d'arrondissement n'est autre que celle du renforcement de la territorialisation de nos politiques publiques.

De 2023 à 2027, je forme ainsi le vœu que ce document stratégique nous serve de boussole pour renforcer l'autonomie des jeunes Parisien·ne·s et leur permettre de vivre leur jeunesse. Qu'il nous aide à relever avec elles et eux les grands défis du climat, de la solidarité, de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la lutte contre les inégalités et contre toutes les discriminations. Qu'il contribue à donner du sens à cette terre de Jeux et des possibles que Paris sera en 2024 et restera par la suite dans l'esprit d'héritage que nous construisons. Qu'il permette à Paris, en somme, de demeurer cette « ville de l'éternelle jeunesse » qui avait tant émerveillé l'écrivain du *Monde d'hier* dans ses jeunes années.

Les pistes d'actions contenues dans les pages qui suivent sont ainsi autant de contributions collectives et partagées avec la mairie d'arrondissement et les acteurs et actrices de la jeunesse, pour que cette dernière puisse pleinement profiter de la liberté de ses rêves et de l'énergie du bonheur auxquelles la destine son âge.



**Emmanuelle PIERRE
MARIE**

Maire du 12^e arrondissement



Anouchka COMUSHIAN

***Adjointe à la Maire du 12^e
arrondissement chargée
de la jeunesse et de la vie
étudiante***

Arrondissement familial où vivent petit.es et grand.es, le 12^e a toujours accordé une place centrale à sa jeunesse. Nous sommes convaincu.es qu'elle est une chance pour notre territoire.

La jeunesse est porteuse d'espoir, de talent et de créativité. Après plusieurs années de pandémie, les parcours et le quotidien de nos jeunes ont fortement soufferts, en accroissant notamment les inégalités et la précarité. Nous devons redoubler d'efforts afin de valoriser les qualités de cette jeunesse mais aussi afin d'agir et d'accompagner cette nouvelle génération dans les nombreux défis qui l'attendent.

Axe fort de notre mandature, nous avons le souhait que chaque élu-e intègre une composante jeunesse dans ses délégations : emploi, logement, sport, mobilité, culture, démocratie locale, prévention, etc. De nombreux champs peuvent être investis plus fortement et efficacement.

Avec ce contrat jeunesse d'arrondissement, fruit d'un travail de concertation des acteurs et actrices de la jeunesse et des jeunes du territoire, nous souhaitons afficher une volonté et une ambition en définissant les grandes lignes de l'action municipale et les actions concrètes à mettre en œuvre.

Notre politique jeunesse sera guidée, pour les années à venir, par de grandes thématiques : l'amélioration des parcours scolaires, d'orientation et d'insertion professionnelle, l'engagement citoyen, l'occupation de l'espace public, la prévention des conduites à risque, l'accès aux droits ou encore le développement des offres culturelles, de loisirs et de vacances.

Ce contrat jeunesse d'arrondissement reflète les besoins et les préoccupations actuelles de la jeunesse de notre ville. Il nous appartient d'y apporter des réponses ambitieuses, réalistes et adaptées.

Nous savons pouvoir compter sur l'engagement et le professionnalisme des acteurs et actrices de la jeunesse de notre arrondissement. Ils sont au quotidien auprès des jeunes du 12^e arrondissement. Le travail engagé depuis plusieurs années a permis de renforcer les liens entre les professionnels et les acteurs publics, de nouer des partenariats locaux qui sont indispensables à la réussite des projets et défis de demain.

Continuons ensemble pour la réussite et le bien-être de la jeunesse du 12^e arrondissement. Son avenir nous est précieux.

METHODOLOGIE DU CONTRAT JEUNESSE D'ARRONDISSEMENT

L'élaboration de ce contrat est issue du travail commun réalisé par la Sous-Direction de la Jeunesse de la Ville de Paris et plus particulièrement par les Référent·e·s Jeunesse de Territoire et la mairie du 12^e arrondissement, en lien avec les professionnel·les de la jeunesse et les jeunes de l'arrondissement.

L'élaboration du Contrat Jeunesse du 12^e Arrondissement pour la période 2023-2027 a été faite à partir :

- **d'une analyse des données concernant le portrait de la jeunesse et de l'état des lieux de l'offre de services et de loisirs.** Les études réalisées par l'APUR, les directions de la Ville ont contribué à cette actualisation (DSOL, DPMP), ainsi que les institutions comme la Mission Locale de Paris, Pôle Emploi, la CAF, l'INSEE et la Sous-Direction de la Jeunesse de la Ville de Paris ;
- **des entretiens et des échanges des Référent·e·s Jeunesse de Territoire et de la mairie d'arrondissement avec les partenaires jeunesse du territoire,** notamment lors de petits déjeuners de travail ou des coordinations du réseau des actrices et des acteurs de la jeunesse dans l'arrondissement ;
- **d'un travail de concertation des professionnels et professionnelles de l'arrondissement** pour leur permettre de partager les enjeux qu'ils ou elles identifient comme prioritaires à partir du travail mené auprès des jeunes fréquentant leurs structures : améliorer la communication sur l'offre existante auprès des jeunes ; favoriser l'accès des jeunes filles aux activités de loisirs ; aborder les questions de la vie affective et sexuelle, freins au bon déroulement de la scolarité ou le rapport aux écrans et réseaux sociaux... **Un temps de concertation de jeunes a par la suite été organisé au sein de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne animé par les Référent·e·s Jeunesse de Territoire,** pour inviter les jeunes à s'exprimer sur : les luttes contre les discriminations ; l'accès aux droits ; l'occupation positive de l'espace public ; les vacances, les loisirs, la culture et les sports ; le bien-être et la santé mentale ainsi que sur le logement et l'insertion professionnelle. Une soixantaine de jeunes fréquentant les associations et les équipements de l'arrondissement, dont des ambassadeur·rice·s du Conseil Parisien de la Jeunesse ont participé à ce temps d'échanges. **Une autre concertation s'est déroulée au sein de l'antenne Maya Angelou du CPA Pina Bausch** sur le sujet des pratiques culturelles des jeunes. Une quarantaine de jeunes y ont travaillé les thématiques du sport, des loisirs et de la culture.
- **d'une consultation d'un mois des jeunes** habitant·e·s, étudiant·e·s, travaillant ou membres d'une association du 12^e arrondissement via un questionnaire en ligne sur idee.paris ou administré par les associations et les équipements. Le fruit de cette

consultation a contribué à évaluer les besoins des jeunes âgé-e-s de 14-25 ans et à adapter les réponses de l'arrondissement.

Enfin, **le Conseil Parisien de la Jeunesse**, en parallèle des concertations de jeunes menées au plan local et sur demande de l'Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'égalité hommes-femmes, de la Jeunesse et de l'éducation populaire, a établi une liste de propositions qui dépassent parfois le cadre des contrats Jeunesse d'arrondissement, et que l'on peut trouver en partie V. ANNEXES du présent document.

PORTRAIT DE L'ARRONDISSEMENT

Le 12^e arrondissement est situé dans le sud-est de la ville. Bordé au nord par les 11^e et 20^e arrondissements, à l'ouest par le 4^e, au sud par la Seine et à l'est par les communes de Saint-Mandé et de Charenton-le-Pont, le territoire du 12^e arrondissement comprend également au sud est le bois de Vincennes. La superficie du 12^e arrondissement hors bois de Vincennes est de 6,38 km², ce qui le classe en cinquième position des plus grands arrondissements parisiens. Avec le bois dont la superficie est de 9,95 km², l'arrondissement représente 15% du territoire de la capitale.

Traversé par les emprises ferroviaires de la gare de Lyon qui occupent un sixième du territoire, le 12^e arrondissement est scindé en deux parties inégales, les secteurs de Bercy et de la Râpée se situant au sud des voies ferrées.

Au nord-ouest de l'arrondissement se situe la place de la Bastille dont le profil a été marqué par la construction de l'Opéra National. Plus à l'est, des commerces d'art se sont installés sous les arcades du viaduc qui supportait la voie ferrée qui reliait Marles-en-Brie à la gare de la Bastille, aujourd'hui remplacée par l'Opéra. Sur ce même viaduc a été plantée la « coulée verte » René-Dumont. Cette promenade urbaine relie le cœur de Paris au lac Daumesnil, situé à l'orée du bois de Vincennes à côté du zoo de Paris.

Au nord et à l'est, la place de la Nation à côté de laquelle s'installe l'université Sorbonne Nouvelle, ainsi que le cours de Vincennes constituent des repères à l'échelle parisienne.

Au sud-ouest, le quartier de la gare de Lyon abrite de nombreuses surfaces tertiaires situées pour la plupart dans des tours de grande hauteur, ainsi que le ministère de l'Economie et des Finances. Ces implantations constituent un pôle d'attraction économique d'échelle métropolitaine. Il n'est pas anodin de préciser que la gare et le ministère entourent un quartier d'habitat social construit le long des quais.

Au sud-est de l'arrondissement, le quartier de Bercy, disposé le long d'un des plus grands jardins de la capitale, jouit d'un large rayonnement avec l'Accor Arena, la Cinémathèque, mais aussi avec Les chais de Bercy, anciens entrepôts de vin transformés en commerces et restaurants, à côté desquels a été édifié un complexe cinématographique.

Il convient de signaler que la passerelle piétonne Simone-de-Beauvoir permet de relier le jardin de Bercy à la bibliothèque de France et constitue une liaison avec le 13^e arrondissement particulièrement appréciée par les promeneurs et promeneuses, en sus des cinq ponts routiers existants.

D'autres évolutions urbaines sont en cours avec l'émergence prévue d'un nouveau quartier, Bercy-Charenton, qui accueillera des bureaux, des logements et des installations logistiques au sud-est de l'arrondissement.

D'un point de vue démographique, l'arrondissement est un peu moins densément peuplé que la capitale dans son ensemble : 219 habitants à l'hectare (hors bois) contre 250 à Paris. La population se concentre dans la partie nord de l'arrondissement, les quartiers des gares de Lyon et de Bercy étant moins densément peuplés.

Le 12^e se caractérise par des profils sociodémographiques (jeunes actif·ve·s, familles, personnes âgées, etc.) proches des moyennes parisiennes. L'installation du campus Nation de l'Université Sorbonne Nouvelle (Paris III) au sein du quartier Picpus et de l'Ecole Bleue (dédié à l'architecture et au design) au niveau de la Porte de Vincennes, en feront un arrondissement plus étudiant.

Dans l'arrondissement, la présence des cadres et professions intellectuelles supérieures (46 % des actif·ves, tout comme à Paris) est importante. Les professions intermédiaires représentent un quart des actif·ves (25 % contre 23 % à Paris). Les artisan·e·s, commerçant·e·s et chef·fe·s d'entreprise sont légèrement moins représenté·e·s (4 % des effectifs, 2 points de moins qu'à Paris) de même que les ouvrier·ère·s et les employé·e·s (25 % contre 26 % à l'échelle parisienne).

Le revenu médian des ménages est proche lui aussi de la moyenne parisienne (28 710 € par unité de consommation et 28 440 € pour Paris).

Les ménages aux ressources plus modestes sont concentrés dans les quartiers d'habitat social situés le long des boulevards des Maréchaux, mais aussi dans le quartier de Bercy. Dans ces secteurs, l'écart des revenus avec la médiane parisienne s'est accru depuis 2001, tandis qu'ailleurs les niveaux de revenu ont à l'inverse progressé plus vite qu'en moyenne à Paris, notamment dans les quartiers plus centraux situés entre la Bastille et le faubourg Saint-Antoine.

Des réalités sociales diverses coexistent ainsi au sein de l'arrondissement : 14 % de la population vit sous le seuil de pauvreté et 11 % des actif·ves se déclarent au chômage en 2017, même si ces proportions demeurent inférieures aux moyennes parisiennes (respectivement 15 % de la population et 12 % des actif·ves). L'arrondissement compte aussi un grand nombre de personnes en situation de rue, en particulier autour des gares de Lyon et de Bercy et dans le bois de Vincennes. Lors de la 6^e édition de la Nuit de la Solidarité du 20 janvier 2022, 279 personnes ont ainsi été dénombrées dans la partie urbaine du 12^e arrondissement, plus 130 dans le bois de Vincennes, sur les 2 600 recensées sur l'ensemble de la Capitale.

Les difficultés sociales sont aussi nombreuses au sud de la porte de Vincennes où habitent de nombreux foyers en situation de pauvreté. Depuis 2019, l'association Bleu Blanc Zèbre y a œuvré à la préfiguration d'un quartier prioritaire des Portes du 12^e. Depuis 2022, un chargé de développement dédié à ce secteur y favorise les synergies entre acteurs et actrices, et en soutiendra l'émergence. En effet, ceux-ci y sont peu nombreux et le secteur compte peu de commerces et d'espaces extérieurs accueillants, notamment pour les jeunes qui investissent parfois les espaces publics de manière incivile.

Le centre Paris Anim' Maurice Ravel situé au cœur de cette zone blanche, a été labellisé en centre social, à l'instar du centre Paris Anim' Villiot Râpée, installé contre le groupe de logements sociaux éponyme, enclavé entre la gare de Lyon, les quais et le ministère de l'Economie et des Finances.

Focus sur les Portes du 12^e

Selon un diagnostic établi par l'APUR¹, le secteur des Portes de Vincennes (12^e-20^e) est délimité par la rue de Lagny (20^e) au nord, les boulevards des Maréchaux à l'ouest, l'avenue Émile Laurent au sud, à l'est par les limites administratives de Paris (rue Elie Faure, rue du Commandant l'Herminier, résidence des Tourelles). Le quartier, séparé en deux par l'avenue de la Porte de Vincennes, accueille une forte proportion de populations fragiles, souvent comparable à celle des quartiers prioritaires. Le quartier plus au sud accueille de nombreuses populations précarisées (ouvrier-ère-s, employé-e-s, familles monoparentales, jeunes, personnes âgées vivant seules) et montre de surcroît une évolution négative sur la dernière période : forte hausse du nombre de demandeurs et demandeuses d'emploi et de la part de foyers à bas revenus.

Le quartier dans son ensemble connaît des difficultés en termes d'attractivité (peu de commerces et d'activités), de coupures urbaines et d'éducation, avec des résultats faibles au brevet. Les élèves du quartier se répartissent entre le collège Maurice Ravel (20^e) et le collège Germaine Tillion (12^e). Le quartier a une vocation uniquement résidentielle. Le quartier de la Porte de Vincennes fait l'objet d'un projet d'aménagement urbain qui a pour objectifs de rétablir le lien métropolitain avec les communes voisines et de limiter les nuisances du boulevard périphérique.

¹ "Analyse des quartiers hors géographie prioritaire. Évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville de Paris 2015-2020. Volet 1", APUR, avril 2019, pp 21-24.